



COMMUNICATION MUNICIPALE N° 542/2011
Séance du Conseil communal du 21 mars 2011

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du conseil communal du 8 novembre 2010, Monsieur le Conseiller communal Roland Dumas a interpellé la Municipalité quant à l'éventuelle mise en place d'une signalisation verticale restrictive informant les conducteurs de véhicules de plus de 12 mètres de la difficulté de circulation sur le tronçon Nord de la route du Crochet, plus précisément à la hauteur de la maison « Noël ».

Les services techniques ont conduit les vérifications utiles, lesquelles ont démontré que les véhicules lourds, disposant de dispositifs d'articulation, circulaient sans difficulté majeure sur le secteur considéré.

Par contre, il est apparu que les véhicules de transport de personnes de plus de 12 mètres rencontraient quelques problèmes à l'endroit défini.

Compte tenu de cette situation, la Municipalité a décidé de placer une signalisation restrictive destinée aux véhicules de plus de 12 m. (cars), avec adjonction d'une plaque complémentaire mentionnant la distance de l'interdiction, aux intersections route des Monts-de-Lavaux / route du Bras-de-Fer, route des Monts-de-Lavaux / route de La Croix - Bras-de-Fer / route de la Croix.

Dite restriction a été publiée dans la FAO du 22 février dernier et n'a fait l'objet d'aucun recours.

Les travaux de mise en place des signaux seront réalisés durant le mois de mars 2011.



LA MUNICIPALITE

Lutry, le 7 mars 2011